

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020

PROCES VERBAL

L'an 2020, le vingt-huit mai à 20 h 00 le conseil municipal de la commune de VIEILLEVIGNE dûment convoqué le 20 mai 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la Salle Trianon, sous la présidence de Monsieur Christian JABIER, Doyen d'âge, et de Madame Nelly SORIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Joël PHÉLIPPON, Sylvain MOULET

ABSENTS ET EXCUSES : Vincent de VAUCRESSON donne pouvoir à Nelly BACHELIER

Le maire sortant Nelly SORIN remercie tout d'abord pour le travail réalisé les élues et les élus du précédent mandat qui se sont engagés pour servir la commune en donnant de leur temps et de leur énergie avec engagement et responsabilité, ainsi qu'à leurs familles, avec une pensée particulière pour l'Adjoint au maire Monsieur Michel BATARD, décédé en exercice de ses fonctions.

Le maire sortant Nelly SORIN fait part de l'entrée en fonctions des nouveaux élus et cède la présidence de l'assemblée.

Le Doyen de l'assemblée Christian JABIER est Président de séance. Il déclare les conseillers municipaux élus le 15 mars 2020 installés et constate que le quorum est atteint.

Marie Françoise VALIN est désignée secrétaire de séance.

Le Doyen d'âge annonce que le Conseil va procéder à l'élection du maire

1. Election du maire

Christian JABIER donne lecture aux articles L2122-4 à L2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Christian JABIER demande s'il y a des candidats aux fonctions de maire

Nelly SORIN se déclare candidate

Aucune autre conseiller ne déclare sa candidature

Le Conseil municipal désigne Adrien REMAUD et André LEBRETON assesseurs du bureau de vote

Le vote a lieu à bulletin secret.

Après le dépouillement, Christian JABIER proclame l'élection de Nelly SORIN maire de la commune de Vieillevigne avec 27 voix soit la totalité des voix exprimées.

2. Fixation du nombre d'adjoints

Madame le MAIRE préside la séance.

Madame le MAIRE explique que l'effectif légal du conseil municipal de Vieillevigne étant de 27, le nombre d'adjoints maximum possible pour la commune est égal à 8.

Madame le MAIRE propose de créer 8 postes d'adjoints au Maire.

Question adopté à l'unanimité

3. Election des Adjoints

Madame le MAIRE annonce que le Conseil va procéder à l'Election des Adjoints au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Daniel BONNET présente une liste de candidats à l'élection des Adjoints.

Evelyne RAULET indique que le vote du groupe minoritaire pour l'élection du maire prouve leur engagement en faveur d'un travail partagé. Elle sollicite une place dans le Bureau municipal pour les élus d'opposition. Elle indique que le vote pour l'élection du maire reconnaît la majorité, et que parler d'échange et de partage sera à voir dans les 6 ans à venir.

Sylvain MOULET indique qu'avec 40% des suffrages exprimés lors de l'élection municipale pour le groupe d'opposition ils pensent avoir une ou deux adjoints.

Evelyne RAULET déclare qu'une liste sera déposée pour l'élection des adjoints.

Au total, deux listes sont déposées pour l'élection des Adjoints.

Liste BONNET-BACHELIER : 1^{er} Adjoint Daniel BONNET, 2^{ème} Adjointe Nelly BACHELIER, 3^{ème} Adjoint Christian JABIER, 4^{ème} Adjointe Catherine BROCHARD, 5^{ème} Adjoint Martial RICHARD, 6^{ème} Adjointe Catherine MORCEL, 7^{ème} Adjoint Alain BOUCHER, 8^{ème} Adjoint Marie-Françoise VALIN

Liste BONNET – RAULET : 1^{er} Adjoint Daniel BONNET, 2^{ème} Adjointe Evelyne RAULET, 3^{ème} Adjoint Sylvain MOULET, 4^{ème} Adjointe Marie-Reine LANGLOIS, 5^{ème} Adjoint Joël PHELIPPON

Le Conseil municipal désigne Adrien REMAUD et André LEBRETON assesseurs du bureau de vote

Le vote a lieu à bulletin secret.

La liste BONNET-BACHELIER est élue avec 22 voix – La Liste BONNET-RAULET remporte 4 voix – Votes nuls : 1 voix

Madame le MAIRE donne lecture a la Charte de l'Elu local

Madame le MAIRE remercie les services municipaux pour la mise en place de la séance et les élus de la confiance qui lui est accordée.

Madame le MAIRE indique que dans la continuité du mandat précédent les prochaines réunions du Conseil permettront de mettre en place les Commissions thématiques et les représentations du Conseil auprès de diverses organismes.

Madame le MAIRE déclare la séance terminée.